

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES****AMEN BANK**

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

L'Amen Bank publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 16 juin 2016. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes M Nouredine HAJJI et M Fayçal DERBEL.

**Bilan consolidé****Arrêté au 31.12.2015****(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)**

Désignation	Notes	31-déc	
		2015	2014
<b>AC1</b> Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	<b>(1-1)</b>	108 636	194 376
<b>AC2</b> Créances sur les établissements bancaires et financiers	<b>(1-2)</b>	193 873	204 020
<b>AC3</b> Créances sur la clientèle	<b>(1-3)</b>	5 973 519	6 118 461
<b>AC4</b> Portefeuille titres commercial	<b>(1-4)</b>	914 748	702 896
<b>AC5</b> Portefeuille d'Investissement	<b>(1-5)</b>	401 344	376 462
Titres mis en équivalence	<b>(1-5)</b>	129 608	132 223 (*)
<b>AC6</b> Valeurs immobilisées	<b>(1-6)</b>	161 645	159 998 (*)
<b>AC7</b> Autres actifs	<b>(1-7)</b>	82 578	111 463
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>7 965 951</b>	<b>7 999 899</b>
<b>PA1</b> Banque Centrale	<b>(2-1)</b>	500 194	427 124
<b>PA2</b> Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	<b>(2-2)</b>	509 230	242 599
<b>PA3</b> Dépôts de la clientèle	<b>(2-3)</b>	5 042 826	5 414 362
<b>PA4</b> Emprunts et Ressources spéciales	<b>(2-4)</b>	935 808	922 412
<b>PA5</b> Autres passifs	<b>(2-5)</b>	211 031	260 792
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>7 199 089</b>	<b>7 267 289</b>
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>	<b>(3)</b>	<b>57 621</b>	<b>47 869</b>
<b>CP1</b> Capital		122 220	122 220
<b>CP2</b> Réserves		524 284	472 118
<b>CP4</b> Autres capitaux propres		-	-
<b>CP5</b> Résultats reportés		5	2
<b>CP6</b> Résultat de l'exercice		62 732	90 401
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>(4)</b>	<b>709 241</b>	<b>684 741</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>7 965 951</b>	<b>7 999 899</b>

(\*) Les chiffres de 2014 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

## État des engagements Hors Bilan consolidé

Arrêté au 31.12.2015

(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31-déc	
		2015	2014
<b><u>PASSIFS EVENTUELS</u></b>			
HB 01- Cautions, Avals et autres garanties données	(5-1)	482 485	592 643
HB 02- Crédits documentaires	(5-2)	245 703	391 679
HB 03- Actifs donnés en garantie	(5-3)	500 000	427 000
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>1 228 188</b>	<b>1 411 322</b>
<b><u>ENGAGEMENTS DONNES</u></b>			
	(5-4)		
HB 04- Engagements de financement donnés		276 873	203 512
HB 05- Engagements sur titres		9 380	2 357
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>286 253</b>	<b>205 869</b>
<b><u>ENGAGEMENTS RECUS</u></b>			
HB 06- Engagements de financement reçus	(5-5)	45 494	155
HB 07- Garanties reçues	(5-6)	3 424 934	1 330 178

**État de résultat consolidé**  
**Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2015**  
**(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)**

Désignation	Notes	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre	
		2015	2014
<b><u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u></b>		<b><u>595 777</u></b>	<b><u>579 205</u></b>
PR1	Intérêts et revenus assimilés (6-1)	447 751	447 946
PR2	Commissions perçues (6-2)	72 361	67 313
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières (6-3)	62 956	50 021
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement (6-4)	12 709	13 925
<b><u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u></b>		<b><u>346 481</u></b>	<b><u>334 551</u></b>
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées (6-5)	340 944	329 227
CH2	Commissions encourues	5 537	5 324
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>249 296</b>	<b>244 654</b>
PR5/CH4	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif (6-6)	(88 344)	(65 804)
PR6/CH5	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement (6-7)	(5 443)	130
PR7	Autres produits d'exploitation	1 606	2 383
CH6	Frais de personnel (6-8)	(74 830)	(69 811)
CH7	Charges générales d'exploitation (6-8)	(18 203)	(17 641)
CH8	Dotations aux amortissements (6-8)	(6 449)	(5 780)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>57 633</b>	<b>88 131</b>
<b>Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence</b>		<b>10 360</b>	<b>11 870</b>
PR8/CH9	Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments ordinaires (6-9)	(1 392)	(1 507)
CH11	Impôt sur les sociétés (6-10)	(4 655)	(9 292)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>61 946</b>	<b>89 202</b>
Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires		-	-
Part de résultat revenant aux minoritaires		(786)	(1 199)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>62 732</b>	<b>90 401</b>
Effet des modifications comptables		-	-
<b>RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>62 732</b>	<b>90 401</b>
<b>RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en dinars)</b>		<b>(6-11) 2,566</b>	<b>3,698</b>
<b>RESULTAT DILUE PAR ACTION (en dinars)</b>		<b>(6-11) 2,566</b>	<b>3,698</b>

**État de flux de trésorerie consolidé**  
**Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2015**  
**(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)**

Désignation	Notes	31-déc	
		2015	2014
<b><u>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</u></b>	<b>(7-1)</b>		
Produits d'exploitation bancaire encaissés ( Hors revenus portefeuille d'investissement)		540 612	512 731
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(359 108)	(323 175)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		(5 329)	26 260
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		68 946	(697 714)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		(386 563)	443 210
Titres de placements		(154 595)	(111 875)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(74 226)	(71 746)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(40 291)	40 298 (*)
Impôt sur le bénéfice		(11 755)	(6 955)
<b><u>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</u></b>		<b>(422 309)</b>	<b>(188 966)</b>
<b><u>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</u></b>	<b>(7-2)</b>		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		25 610	33 190
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		12 494	(75 391) (*)
Acquisition / cessions sur immobilisations		(10 924)	(7 018)
<b><u>FLUX DE TRÉSORERIE NET AFFECTES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</u></b>		<b>27 180</b>	<b>(49 219)</b>
<b><u>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</u></b>	<b>(7-3)</b>		
Émission d'actions		8 900	6 125 (*)
Émission provenant des fonds gérés		-	79 911
Émission d'emprunts		60 000	-
Remboursement d'emprunts		(35 114)	(38 918)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(20 932)	77 073
Dividendes versés		(29 021)	(22 842)
Mouvement sur fond social et de retraite		(89)	74
<b><u>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</u></b>		<b>(16 256)</b>	<b>101 423</b>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(411 385)	(136 762) (*)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	<b>(7-4)</b>	(307 563)	(170 801)
<b><u>LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN DE PERIODE</u></b>		<b>(718 948)</b>	<b>(307 563) (*)</b>

(\*) Les chiffres ont été retraités pour des besoins de comparabilité.

## **I. NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ANNUELS ARRETES AU 31/12/2015**

### **1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

Les états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par:

- Le cadre conceptuel du système comptable des entreprises;
- La norme comptable générale n° 01;
- Les normes techniques (NCT 02 à NCT 20);
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- Les normes comptables relatives aux OPCVM;
- Les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

### **2. DATE DE CLOTURE**

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2015.

Quand les états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont établis à des dates de clôtures différentes, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets de transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère.

### **3. BASES DE MESURE**

Les états financiers du Groupe AMEN BANK sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

### **4. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION**

Le périmètre de consolidation du Groupe AMEN BANK comprend:

- La société mère : AMEN BANK
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce un contrôle exclusif; et
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce une influence notable.

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :

#### 4.1 L'intégration globale

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Cette méthode est appliquée aux entreprises du secteur financier et celles de recouvrement des créances contrôlées de manière exclusive par AMEN BANK.

#### 4.2 La mise en équivalence

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK :

Société	Nature	Technique de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	pays de Résidence
AMEN BANK	Société mère	IG	100,00%	100,00%	Tunisie
LE RECOUVREMENT	Filiale	IG	99,88%	99,88%	Tunisie
SICAR AMEN	Filiale	IG	88,20%	88,20%	Tunisie
SOGEREC	Filiale	IG	99,97%	88,59%	Tunisie
AMEN CAPITAL	Filiale	IG	60,00%	61,85%	Tunisie
AMEN PROJECT	Filiale	IG	53,01%	53,01%	Tunisie
AMEN FINANCE COMPANY "AFC"	Filiale	IG	30,00%	33,25%	Tunisie
AMEN CORPORATE FINANCE SARL	Filiale	IG	99,90%	61,78%	Tunisie
MAGHREB LEASING ALGERIE	Entreprise associée	M E	42,61%	52,35%	Algérie
AMEN INVEST	Entreprise associée	M E	36,90%	36,90%	Tunisie
TUNISIE LEASING	Entreprise associée	M E	32,48%	32,48%	Tunisie
ENNAKL	Entreprise associée	M E	34,03%	18,47%	Tunisie
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	Entreprise associée	M E	30,00%	38,12%	Tunisie
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	Entreprise associée	M E	28,79%	28,91%	Tunisie
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	Entreprise associée	M E	30,00%	30,00%	Tunisie
EL IMRANE	Entreprise associée	M E	30,00%	30,00%	Tunisie
TUNISYS	Entreprise associée	M E	29,85%	29,85%	Tunisie
EL KAWARIS	Entreprise associée	M E	29,66%	29,52%	Tunisie
TUNINVEST INNOVATION SICAR	Entreprise associée	M E	27,27%	36,13%	Tunisie
HAYETT	Entreprise associée	M E	25,00%	25,00%	Tunisie
AMEN SANTE	Entreprise associée	M E	23,24%	20,29%	Tunisie
TLG FINANCE	Entreprise associée	M E	22,06%	32,34%	Tunisie
SICAV AMEN	Entreprise associée	M E	0,08%	0,08%	Tunisie
SUNAGRI	Entreprise associée	M E	27,00%	28,84%	Tunisie
AMEN PREMIERE	Entreprise associée	M E	0,03%	0,03%	Tunisie

**IG** : Intégration globale

**ME** : Mise en équivalence

Il est à noter que le groupe AMEN BANK n'inclut pas des co-entreprises.

La société AMEN FINANCE COMPANY a été intégrée en tant que filiale du groupe AMEN BANK et ce, conformément aux dispositions de la norme comptable NC 35 qui stipule dans son § 10 alinéa b que le contrôle existe également lorsque la mère, détenant la moitié ou moins de la moitié des droits de vote d'une entreprise et dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise en vertu des statuts ou d'un contrat.

En 2015, le groupe Amen Bank a enregistré l'entrée de la société TLG Finance; par contre le groupe n'a connu aucune sortie de société de son périmètre.

## **5. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES**

### **5.1 Créances à la clientèle**

#### 5.1.1 Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déductions faites des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

#### 5.1.2 Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante:

##### ***Actifs courants :***

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

##### ***Actifs classés :***

##### **Classe B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier**

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

##### **Classe B2 : Actifs incertains**

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

### **Classe B3 : Actifs préoccupants**

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

### **Classe B4 : Actifs compromis**

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 15 KDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables. Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants:

- Actifs incertains 20% ;
- Actifs préoccupants 50% ;
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 15 KDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 15 KDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties prises en compte par la banque se détaillent comme suit :

- Les dépôts affectés auprès d'Amen Bank (bons de caisse, comptes à terme, comptes épargne,...) ;
- Les garanties reçues de l'État Tunisien ;
- Les garanties reçues des banques et assurances ;
- Les garanties reçues du FNG (Fonds national de garantie) et la SOTUGAR ;
- Les garanties réelles : Selon les règles édictées par la BCT, les garanties immobilières ne peuvent être prises en compte que si elles remplissent au moins l'une des conditions suivantes :
  - Elle est inscrite sur le titre foncier ;
  - Elle est inscrite par l'intervention de deux notaires sur un titre arabe ;
  - Il existe une promesse d'hypothèque sur un terrain acquis auprès de l'un des organismes suivants : AFI, AFT, AFH.

Par ailleurs, certaines garanties ont été retenues, depuis l'exercice 2006, en application des articles 327 et 328 du code des procédures civiles et commerciales, sous forme d'oppositions conservatoires. Cette forme de garantie a été retenue compte tenu d'une hypothèse sous-jacente, à savoir, un taux historique de réalisation élevé et compte tenu des conditions cumulatives suivantes :

- Les engagements de la relation emprunteuse sont concentrés exclusivement chez Amen Bank ;
- L'opposition conservatoire est inscrite sur le titre foncier qui ne doit pas comporter d'autres charges hypothécaires au profit d'autres créanciers ;
- La date d'inscription de l'opposition conservatoire remonte à moins de deux ans ;
- Une évaluation récente du titre objet de l'opposition conservatoire ;
- Une décote de 10% de la valeur du titre objet de l'opposition conservatoire.



### 5.1.3 Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

### 5.1.4 Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé « agios réservés ».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la Banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

## **5.2 Suivi des mesures conjoncturelles édictées en 2011:**

### 5.2.1 Provisions collectives :

La provision collective, appliquée pour l'exercice 2011 en tant que mesure conjoncturelle est désormais une disposition permanente à observer pour couvrir les risques latents sur les engagements de la classe 0 et 1.

Ainsi, et en application des dispositions de la circulaire BCT N° 2012-20, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991.

Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1;
- La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2015. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1;
- La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels.

L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision collective de 52 951 KDT. Ainsi et compte tenu de la provision collective de 37 816 KDT constituée en 2014, une provision complémentaire nette de 15 135 KDT a été dotée au titre de l'année 2015 dont 12 040 KDT au titre des créances sur le secteur touristique.

#### 5.2.2 Les crédits rééchelonnés au cours de 2011 et le suivi en 2014 :

En 2011, et en application des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2011-04, deux mesures ont été appliquées :

##### Première mesure :

Les rééchelonnements réalisés par la banque conformément à ladite circulaire n'ont pas donné lieu ni à la classification de l'entreprise concernée en classe 2, 3 ou 4 au sens de la circulaire 91-24 ni à la révision de la classification attribuée à l'entreprise au 31 décembre 2010.

En 2015, cette mesure n'est plus en vigueur. La banque a procédé à la classification de tous les engagements conformément aux dispositions de la circulaire 91-24.

##### Deuxième mesure :

Les produits, agios débiteurs et intérêts impayés sur les rééchelonnements octroyés dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été réservés.

Une reprise de 552 KDT a été constatée au cours de 2015.

### **5.3 Provisions additionnelles**

En vertu des dispositions la circulaire de la BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieures ou égale à 8 ans.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision de 105 286 KDT. Ainsi et compte tenu de la provision additionnelle de 98 651 KDT constituée en 2014, une provision complémentaire nette de 6 635 KDT a été dotée au titre de l'année 2015.

### **5.4 Mesures exceptionnelles pour le secteur touristique**

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2015-12, les établissements de crédit peuvent reporter le paiement des tombées en principal et en intérêts échus ou à échoir en 2015 et 2016 au titre des crédits accordés aux entreprises opérant dans le secteur touristique.

Le remboursement pourra s'effectuer à partir de 2017 sur une période qui prend en considération la capacité de chaque entreprise. De même, les établissements de crédit peuvent accorder de nouveaux crédits exceptionnels remboursables sur 7 ans dont 2 années de grâce dédiés au financement des besoins relatifs à l'activité des entreprises touristiques durant la période allant du 1er juillet 2015 au 31 décembre 2016.

Les établissements de crédit ayant procédé au report d'échéances ou ayant accordé de nouveaux crédits exceptionnels peuvent :

- Maintenir la classification arrêtée à fin décembre 2014 au sens de l'article 8 de la circulaire n° 91- 24 susvisée;
- Geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n° 91-24 susvisée.

Les établissements de crédit concernés sont tenus de ne pas comptabiliser les intérêts dont le remboursement a été reporté ainsi que les intérêts au titre des nouveaux prêts accordés durant les deux années de grâce parmi leurs revenus sauf en cas de recouvrement effectif.

L'application de ces règles a donné lieu à la constatation d'une dotation d'agios réservés pour 15 484 KDT.

En outre, une dotation au provision collective de 12 040 KDT a été constatée à ce titre, au 31/12/2015.

## **5.5 Portefeuille titres**

### 5.5.1 Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille titres commercial soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

#### ***Portefeuille titres commercial :***

##### **Titres de transaction**

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

##### **Titres de placement**

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

#### **Portefeuille d'investissement :**

##### **Titres d'investissements**

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

##### **Titres de participation**

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

##### **Participation avec convention de rétrocession**

Il s'agit des engagements matérialisés par des titres représentant des parts dans le capital d'entreprises lorsque, en substance, ces engagements établissent une relation de créancier débiteur entre l'établissement bancaire et l'entreprise émettrice.

### 5.5.2 Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

#### **Titres de transaction**

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.

#### **Titres de placement**

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

#### **Titres d'investissement**

Il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements ou reprises des primes ou décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance;
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

#### **5.5.3 Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres**

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

#### **5.6 Prise en compte des produits**

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2015. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2015 sont déduits du résultat.

#### **5.7 Prise en compte des charges**

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2015. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2015 sont rajoutées au résultat.

## 5.8 Valeurs immobilisées

### Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants :

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Immeubles réévalués	5%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Électronique	20%
Coffres forts	4% et 10%

### Immeubles hors exploitation

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière ; le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individualisée et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

## 5.9 Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale.

## 5.10 Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

## 5.11 Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour du mois de décembre 2015. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2015.

## **5.12 Charge d'impôt**

En 2015, le groupe a procédé à la prise en compte de l'impôt différé conformément aux dispositions des normes comptables NCT 35 et NCT 38.

## **6. METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION**

### **6.1 Traitement des écarts de première consolidation**

#### **6.1.1 Le Goodwill**

L'excédent du coût d'acquisition sur les parts d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis à la date de l'opération doit être comptabilisé en tant qu'actif. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

Cependant l'excédent de la part d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis, sur le coût d'acquisition doit être comptabilisé en tant que Goodwill négatif.

Le Goodwill négatif est amorti en totalité ou en partie sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou s'il n'est pas le cas sur la durée d'utilité moyenne restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis, le reliquat est comptabilisé immédiatement en produits.

La dotation aux amortissements du Goodwill relative à l'exercice en cours figure au niveau du poste du résultat CH8 « Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations »

### **6.2 Soldes et opérations réciproques**

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe n'ayant pas d'incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent les entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

D'autre part les soldes et opérations réciproques ayant une incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent les entreprises faisant l'objet d'une intégration globale, proportionnelle et mises en équivalence.

## **7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES DANS LES COMPTES CONSOLIDES**

### **7.1 Homogénéisation des méthodes comptables**

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

Toutefois, les états financiers de la société Maghreb Leasing Algérie, établis selon les normes internationales (IAS/IFRS), n'ont pas été retraités dans le cadre des travaux d'homogénéisation des méthodes comptables.

### **7.2 Élimination des soldes et transactions intra-groupe**

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur:

- des comptes courants entre sociétés du groupe ;
- des commissions entre sociétés du groupe ;
- des dividendes distribués par les sociétés consolidées au profit d'Amen Bank ;
- des provisions intra-groupe (Provisions sur titres de participations) ;
- des fonds gérés par la société «Sicar Amen» pour le compte des sociétés du groupe ;
- des emprunts contractés par les sociétés du groupe auprès de la société mère Amen Bank.

## NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

## 1. Notes explicatives sur le bilan- Actifs

## Note 1.1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2015 un montant de 108 636 KDT contre 194 376 KDT au 31.12.2014 et se décompose comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	49 897	42 024	7 873	19%
BCT, CCP et TGT	58 739	152 352	(93 613)	(61%)
<b>Total</b>	<b>108 636</b>	<b>194 376</b>	<b>(85 740)</b>	<b>(44%)</b>

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit:

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques				
chèques	50 845	42 114	8 731	21%
Provisions sur caisse en dinars	(93)	(90)	(3)	3%
<b>Sous total 1</b>	<b>50 752</b>	<b>42 024</b>	<b>8 728</b>	<b>21%</b>
BCT	57 784	152 150	(94 366)	(62%)
Provisions BCT	(62)	(76)	14	(18%)
<b>Sous total 2</b>	<b>57 722</b>	<b>152 074</b>	<b>(94 352)</b>	<b>(62%)</b>
CCP	193	292	(99)	(34%)
Provisions CCP	(31)	(14)	(17)	121%
<b>Sous total 3</b>	<b>162</b>	<b>278</b>	<b>(116)</b>	<b>(42%)</b>
<b>Total</b>	<b>108 636</b>	<b>194 376</b>	<b>(85 740)</b>	<b>(44%)</b>

## Note 1.2: Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2015 un montant de 193 873 KDT contre 204 020 KDT au 31.12.2014 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	8 950	18 153	(9 203)	(51%)
Prêts aux établissements bancaires	31 219	44 742	(13 523)	(30%)
Créances rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	-	11	(11)	(100%)
Provisions sur les correspondants	(63)	(122)	59	(48%)
<b>Total créances sur les établissements bancaires</b>	<b>40 106</b>	<b>62 784</b>	<b>(22 678)</b>	<b>(36%)</b>
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	23 946	6 601	17 345	263%
Prêts aux établissements financiers	128 791	133 648	(4 857)	(4%)
Créances rattachées sur les prêts aux établissements financiers	1 030	987	43	4%
<b>Total créances sur les établissements financiers</b>	<b>153 767</b>	<b>141 236</b>	<b>12 531</b>	<b>9%</b>
<b>Total</b>	<b>193 873</b>	<b>204 020</b>	<b>(10 147)</b>	<b>(5%)</b>

## Note 1.3: Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2015 et 2014 se présente comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Comptes débiteurs de la clientèle	932 547	864 007	68 540	8%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (1)	4 453 405	4 669 240	(215 835)	(5%)
Crédits sur ressources spéciales	587 567	585 214	2 353	0%
<b>Total</b>	<b>5 973 519</b>	<b>6 118 461</b>	<b>(144 942)</b>	<b>(2%)</b>

Le stock de provisions et d'agios réservés ont été en totalité présentés en déduction de la sous rubrique (1).

a. Les mouvements nets des créances douteuses sur la clientèle ainsi que les provisions correspondantes au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
<b>Montant brut de la créance classée</b>	<b>1 169 308</b>	<b>935 140</b>	<b>234 168</b>	<b>25%</b>
<b>Provisions au 31/12/N-1</b>	<b>377 763</b>	<b>349 284</b>	<b>28 479</b>	<b>8%</b>
Dotation de l'exercice	68 213	50 922	17 291	34%
Reprise de l'exercice	(13 936)	(22 443)	8 507	(38%)
Reprise de provision sur créances radiées	(9 947)	-	(9 947)	(100%)
<b>Provision au 31/12/N</b>	<b>422 093</b>	<b>377 763</b>	<b>44 330</b>	<b>12%</b>
<b>Provisions additionnelles (Cir 2013- 21)</b>	<b>111 999</b>	<b>98 651</b>	<b>13 348</b>	<b>14%</b>
<b>Total net de la créance</b>	<b>635 216</b>	<b>458 726</b>	<b>176 490</b>	<b>38%</b>

b. Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice que lors d'une baisse des engagements suite à l'encaissement effectif se présente comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
<b>Montant brut de la créance classée</b>	<b>1 169 308</b>	<b>935 140</b>	<b>234 168</b>	<b>25%</b>
<b>Montant brut des créance non classées</b>	<b>35 810</b>	<b>37 745</b>	<b>(1 935)</b>	<b>(5%)</b>
<b>Montant Brut des créances touristiques non classées</b>	<b>355 874</b>	<b>9 968</b>	<b>345 906</b>	<b>3 470%</b>
<b>Agios réservés au 31/12/N-1</b>	<b>179 668</b>	<b>156 848</b>	<b>22 820</b>	<b>15%</b>
Dotation aux agios réservés	47 980	32 347	15 633	48%
Dotation aux agios réservés sur créances touristiques	15 484	-	15 484	100%
Reprise Agios réservés de l'exercice	(5 917)	(9 527)	3 610	(38%)
Reprise Agios réservés sur créances radiées	(1 531)	-	(1 531)	(100%)
<b>Total des agios réservés au 31/12/N</b>	<b>235 684</b>	<b>179 668</b>	<b>56 016</b>	<b>31%</b>

#### Note 1.4: Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31.12.2015 un solde de 914 748 KDT contre un solde de 702 896 KDT au 31.12.2014 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
<b>Titres de transaction</b>	<b>22 672</b>	<b>11 183</b>	<b>11 489</b>	<b>103%</b>
Titres à revenu fixe	13 920	1	13 919	100%
Titres à revenu variable	8 752	11 182	(2 430)	(22%)
<b>Titres de placement</b>	<b>892 076</b>	<b>691 713</b>	<b>200 363</b>	<b>29%</b>
<b>Titres à revenu fixe</b>	<b>878 341</b>	<b>681 742</b>	<b>196 599</b>	<b>29%</b>
Bons de Trésor	670 402	522 836	147 566	28%
Créances rattachées /Bons de Trésor	22 883	16 168	6 715	42%
Emprunts obligataires	178 864	137 973	40 891	30%
Créances rattachées /Emprunts obligataires	6 192	4 765	1 427	30%
<b>Titres à revenu variable</b>	<b>13 735</b>	<b>9 971</b>	<b>3 764</b>	<b>38%</b>
Actions	15 655	10 698	4 957	46%
Provisions pour dépréciation des actions	(1 920)	(727)	(1 193)	164%
<b>Total</b>	<b>914 748</b>	<b>702 896</b>	<b>211 852</b>	<b>30%</b>

#### Note 1.5: Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2015 un solde de 401 344 KDT contre 376 462 KDT au 31.12.2014. Son détail se présente comme suit:



Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Titres d'investissement	40 664	74 627	(33 963)	(46%)
Titres de participation	184 160	61 955	122 205	197%
Titres de participation non consolidés	137 245	61 967	75 278	121%
Participation avec convention en rétrocession	39 275	177 913	(138 638)	(78%)
<b>Total</b>	<b>401 344</b>	<b>376 462</b>	<b>24 882</b>	<b>7%</b>

Note 1.5: Titres mis en équivalence :

Le poste «Titres mis en équivalence» représente la quote-part du Groupe Amen Bank dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 129 608 KDT au 31.12.2015 contre un solde de 132 223 KDT au 31.12.2014 et se détaille comme suit :

Société	31.12.2015	31.12.2014
ENNAKL	11 575	10 884
MLA	42 025	52 358
TUNISIE LEASING	39 013	39 126
AMEN SANTE	10 177	12 032
TLG Finance	8 979	-
HAYETT	3 748	3 435
EL IMRANE	3 420	3 650
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	2 400	2 400
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	2 398	2 398
TUNINVEST INNOVATION SICAR	2 014	1 531
AMEN INVEST	1 490	1 432
KAWARIS	1 028	991
TUNISYS	781	611
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	377	1 143
SUNAGRI	82	117
AMEN PREMIERE	62	73
SICAV AMEN	39	42
<b>Total</b>	<b>129 608</b>	<b>132 223</b>

(\*)Le good will a été reclassé de la rubrique AC 05 "Titres mis en équivalence" à la rubrique AC06 "Valeurs immobilisées".

Note 1.6: Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2015 un solde de 161 645 KDT contre un solde de 159 998 KDT au 31.12.2014 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Immobilisations incorporelles (A)	45 700	49 035 (*)	(3 335)	(7%)
Immobilisations corporelles	111 577	106 975	4 602	4%
Immobilisations encours	4 368	3 988	380	10%
<b>Total</b>	<b>161 645</b>	<b>159 998 (*)</b>	<b>1 647</b>	<b>1%</b>

(\*)Le good will a été reclassé de la rubrique AC 05 "Titres mis en équivalence" à la rubrique AC06 "Valeurs immobilisées".

(A) Le Goodwill présenté au niveau des immobilisations incorporelles au 31.12.2015, 43 801 KDT contre un solde de 46 695 KDT au 31.12.2014 et se détaillent comme suit :

Société	Valeur brute au 31.12.2014	Amort cum au 31.12.2014	V.C.N au 31.12.2014	Intégration GW sur acquisition 2015	Dotation au 31.12.2015	V.C.N au 31.12.2015
Goodwill ENNAKL	51 254	6 976	44 278		3 004	41 274
Goodwill Tunisie Leasing	4 686	2 269	2 417		143	2 274
Goodwill TLG FINANCE	-	-	-	256	3	253
<b>Total</b>	<b>55 940</b>	<b>9 245</b>	<b>46 695</b>	<b>256</b>	<b>3 150</b>	<b>43 801</b>

(B) Les flux de mouvements des immobilisations, tenant compte des acquisitions et des cessions, se présente comme suit :

Description	31.12.2014 Consolidé	Acquis.	Cession/ Transfert	Valeur Brut au 31.12.2015 Consolidée	Amort cum 31.12.2014	Dotation 2015	Amort immob sorties	Amort cum 31.12.2015 Consolidé	V.C.N 31.12.2015 Consolidé
<b>1) Immobilisations Incorporelles</b>	<b>64 132</b>	<b>567</b>	<b>-</b>	<b>64 699</b>	<b>15 097</b>	<b>3 902</b>	<b>-</b>	<b>18 999</b>	<b>45 700</b>
* Fonds de commerce	55 940	530	-	56 470	9 245	3 150	-	12 395	44 075
* Logiciels	7 226	37		7 263	5 265	711		5 976	1 287
* Droit au bail	966			966	587	41	-	628	338
<b>2) Immobilisations Corporelles</b>	<b>158 189</b>	<b>12 174</b>	<b>4 663</b>	<b>165 701</b>	<b>51 214</b>	<b>5 547</b>	<b>2 637</b>	<b>54 124</b>	<b>111 577</b>
<b>Immobilisations d'exploitation</b>	<b>86 827</b>	<b>5 327</b>	<b>55</b>	<b>92 100</b>	<b>25 317</b>	<b>2 603</b>	<b>338</b>	<b>27 582</b>	<b>64 518</b>
* Terrains d'exploitation	3 710	-	-	3 710	-	-	-	-	3 710
* Bâtiments	61 052	3 439	54	64 437	11 224	1 270	-	12 494	51 943
* Aménagements de bâtiments	22 066	1 888	1	23 953	14 093	1 333	338	15 088	8 865
<b>Immobilisations hors exploitation</b>	<b>37 340</b>	<b>4 686</b>	<b>2 049</b>	<b>39 977</b>	<b>3 393</b>	<b>197</b>	<b>-</b>	<b>3 590</b>	<b>36 387</b>
* Terrains hors exploitation	853	-	-	853	-	-	-	-	853
* Bâtiments	36 487	4 686	2 049	39 124	3 393	197	-	3 590	35 534
<b>Mobiliers et Matériel de Bureau</b>	<b>6 155</b>	<b>624</b>	<b>156</b>	<b>6 623</b>	<b>3 769</b>	<b>482</b>	<b>150</b>	<b>4 101</b>	<b>2 522</b>
<b>Matériels de Transport</b>	<b>4 615</b>	<b>352</b>	<b>1 070</b>	<b>3 897</b>	<b>2 195</b>	<b>647</b>	<b>1 064</b>	<b>1 778</b>	<b>2 119</b>
<b>Matériels Informatique</b>	<b>9 861</b>	<b>388</b>	<b>1 041</b>	<b>9 208</b>	<b>7 406</b>	<b>382</b>	<b>767</b>	<b>7 021</b>	<b>2 187</b>
<b>Machines DAB</b>	<b>6 074</b>	<b>282</b>	<b>-</b>	<b>6 356</b>	<b>4 429</b>	<b>620</b>	<b>294</b>	<b>4 755</b>	<b>1 601</b>
<b>Coffres Forts</b>	<b>2 154</b>	<b>190</b>	<b>-</b>	<b>2 344</b>	<b>1 290</b>	<b>130</b>	<b>-</b>	<b>1 420</b>	<b>924</b>
<b>Autres Immobilisations</b>	<b>5 163</b>	<b>325</b>	<b>292</b>	<b>5 196</b>	<b>3 415</b>	<b>486</b>	<b>24</b>	<b>3 877</b>	<b>1 319</b>
<b>3) Immobilisation en cours</b>	<b>3 988</b>	<b>5 503</b>	<b>5 123</b>	<b>4 368</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 368</b>
Immobilisations corporelles en cours .	3 809	5 067	4 899	3 977	-	-	-	-	3 977
Immobilisations incorporelles en cours .	179	436	224	391	-	-	-	-	391
<b>TOTAUX</b>	<b>226 309</b>	<b>18 244</b>	<b>9 786</b>	<b>234 768</b>	<b>66 311</b>	<b>9 449</b>	<b>2 637</b>	<b>73 123</b>	<b>161 645</b>

## Note 1.7: Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2015 un montant de 82 578 KDT contre un montant de 111 463 KDT se détaillant comme suit:

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
<b>Comptes d'attente et de régularisation</b>	<b>(5 987)</b>	<b>18 915</b>	<b>(24 902)</b>	<b>(132%)</b>
<i>Comptes d'attente</i>	<b>14 739</b>	<b>17 858</b>	<b>(3 119)</b>	<b>(17%)</b>
Comptes d'attente de la salle de marché	(3)	3 384	(3 387)	(100%)
Comptes d'attente de la compensation	13 148	10 188	2 960	29%
Autres comptes d'attente	1 594	4 286	(2 692)	(63%)
<i>Comptes de régularisation</i>	<b>(20 726)</b>	<b>1 057</b>	<b>(21 783)</b>	<b>(2 061%)</b>
<b>Autres</b>	<b>88 565</b>	<b>92 548</b>	<b>(3 983)</b>	<b>(4%)</b>
Stock de matière, fourniture et timbres	310	634	(324)	(51%)
Etat, impôts et taxes	5 645	352	5 293	1 504%
Allocations familiales	289	339	(50)	(15%)
Dépôts et cautionnements	117	117	-	-
Opérations avec le personnel	58 954	51 901	7 053	14%
Débiteurs divers	9 729	13 655	(3 926)	(29%)
Créances sur l'Etat	1 360	1 482	(122)	(8%)
Autres	4 855	16 160	(11 305)	(70%)
Actif d'impôt différé	7 306	7 908	(602)	(8%)
<b>Total Autres Actifs</b>	<b>82 578</b>	<b>111 463</b>	<b>(28 885)</b>	<b>(26%)</b>

Les mouvements nets des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit:

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
<b>Provision sur comptes d'attente et de régularisation</b>	<b>19 944</b>	<b>18 361</b>	<b>1 583</b>	<b>9%</b>
Provision sur comptes d'attente de la salle de marché	9 331	7 331	2 000	27%
Provision sur comptes d'attente de la compensation	9 122	9 527	(405)	(4%)
Provision sur autres comptes d'attente	1 491	1 503	(12)	(1%)
<b>Provision sur autres comptes de la rubrique AC7</b>	<b>19 666</b>	<b>19 781</b>	<b>(115)</b>	<b>(1%)</b>
Provision sur opérations avec le personnel	801	838	(37)	(4%)
Provision sur débiteurs divers	3 489	3 575	(86)	(2%)
Provisions sur autres comptes	15 376	15 368	8	0%
<b>Total</b>	<b>39 610</b>	<b>38 142</b>	<b>1 468</b>	<b>4%</b>

## 2. Notes explicatives sur le bilan- Passifs

### Note 2.1: Banque Centrale de Tunisie

Le solde de cette rubrique correspond aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31.12.2015, cette rubrique accuse un solde de 500 194 KDT enregistrant ainsi une hausse de 73 070 KDT par rapport au 31.12.2014.

### Note 2.2: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2015 un solde de 509 230 KDT contre un solde de 242 599 KDT au 31.12.2014 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
<b>Dépôts et avoirs des établissements bancaires</b>	<b>490 658</b>	<b>237 914</b>	<b>252 744</b>	<b>106%</b>
Avoirs des établissements bancaires	10 837	30 367	(19 530)	(64%)
Emprunts auprès des établissements bancaires	479 821	207 547	272 274	131%
<b>Dépôts et avoirs des établissements financiers</b>	<b>18 572</b>	<b>4 685</b>	<b>13 887</b>	<b>296%</b>
<b>Total</b>	<b>509 230</b>	<b>242 599</b>	<b>266 631</b>	<b>110%</b>

### Note 2.3: Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2015 un solde de 5 042 825 KDT contre un solde de 5 414 362 KDT au 31.12.2014 et se décomposent comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Dépôts à vue	1 363 888	1 321 600	42 288	3%
<b>Autres dépôts et avoirs de la clientèle</b>	<b>3 678 937</b>	<b>4 092 762</b>	<b>(413 825)</b>	<b>(10%)</b>
Epargne	1 136 508	1 013 617	122 891	12%
Dépôts à terme	2 426 905	2 960 363	(533 458)	(18%)
Dépôts à terme en dinars	2 124 089	2 592 735	(468 646)	(18%)
Dettes rattachées sur dépôts à terme en dinars	5 380	3 880	1 500	39%
Dépôts à terme en devises	296 986	362 304	(65 318)	(18%)
Dettes rattachées sur dépôts à terme en devises	450	1 444	(994)	(69%)
<b>Autres sommes dues à la clientèle</b>	<b>115 524</b>	<b>118 782</b>	<b>(3 258)</b>	<b>(3%)</b>
<b>Autres dépôts et avoirs de la clientèle</b>	<b>5 042 825</b>	<b>5 414 362</b>	<b>(371 537)</b>	<b>(7%)</b>

### Note 2.4: Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2015 à 935 808 KDT contre 922 412 KDT au 31.12.2014 se détaille comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Emprunts matérialisés	280 965	214 780	66 185	31%
Ressources spéciales	654 843	707 632	(52 789)	(7%)
<b>Total</b>	<b>935 808</b>	<b>922 412</b>	<b>13 396</b>	<b>1%</b>

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2015 et au 31.12.2014:

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Emprunts matérialisés	272 886	210 054	62 832	30%
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	8 079	4 726	3 353	71%
<b>Total</b>	<b>280 965</b>	<b>214 780</b>	<b>66 185</b>	<b>31%</b>

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2015 et au 31.12.2014 :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Ressources budgétaires	6 404	6 508	(104)	(2)%
Ressources extérieures	648 439	701 124	(52 685)	(8)%
<b>Total</b>	<b>654 843</b>	<b>707 632</b>	<b>(52 789)</b>	<b>(7)%</b>

### Note 2.5: Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2015 et au 31.12.2014:

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Provisions sur Engagement par signature	1 311	3 347	(2 036)	(61%)
Autres provisions pour passifs et charges	2 159	2 092	67	3%
<b>Provisions pour passifs et charges</b>	<b>3 470</b>	<b>5 439</b>	<b>(1 969)</b>	<b>(36%)</b>
<b>Comptes d'attente et de régularisation</b>	<b>207 506</b>	<b>255 353</b>	<b>(47 847)</b>	<b>(19%)</b>
<i>Comptes d'attente</i>	2 688	3 929	(1 241)	(32%)
<i>Comptes de régularisation</i>	(4)	1 601	(1 605)	(100%)
<i>Créditeurs divers</i>	183 576	234 359	(50 783)	(22%)
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	127 769	181 066	(53 297)	(29%)
Dépôts du personnel	3 748	3 980	(232)	(6%)
Charges à payer	52 059	49 313	2 746	6%
<i>Etat, impôts et taxes</i>	16 342	12 797	3 545	28%
<i>Autres (*)</i>	4 904	2 216	2 688	121%
<i>Passif d'impôt différé</i>	-	451	(451)	(100%)
<b>Total Autres passifs</b>	<b>210 976</b>	<b>260 792</b>	<b>(49 816)</b>	<b>(19%)</b>

(\*) : L'impact des sociétés intégrées globalement a été regroupé au niveau de la rubrique Autres.

### 3. Notes explicatives sur le bilan- Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires représentent la quote-part dans l'actif net d'une filiale attribuable aux intérêts qui ne sont pas détenus par le Groupe, ni directement, ni indirectement par l'intermédiaire d'une filiale.

Ce poste se détaille au 31.12.2015 et au 31.12.2014 comme suit :

Description	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts minoritaires dans les réserves de Amen Finance Company	52 503	43 453
Intérêts minoritaires dans le résultat de Amen Finance Company	(1 184)	(1 396)
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN PROJECT	5 091	5 069
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN PROJECT	119	(33)
Intérêts minoritaires dans les réserves de SOGEREC	(367)	(375)
Intérêts minoritaires dans le résultat de SOGEREC	17	15
Intérêts minoritaires dans les réserves de SICAR AMEN	264	766
Intérêts minoritaires dans le résultat de SICAR AMEN	916	233
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN CAPITAL	260	153
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN CAPITAL	3	(19)
Intérêts minoritaires dans les réserves de la ste LE RECOUVREMENT	1	2
Intérêts minoritaires dans le résultat de la ste LE RECOUVREMENT	3	1
Intérêts minoritaires dans les réserves d'Amen Corporate Finance	(6)	-
Intérêts minoritaires dans le résultat d'Amen Corporate Finance	1	-
<b>Total</b>	<b>57 621</b>	<b>47 869</b>

### 4. Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2015 à 122 220 KDT composé de 24 444 000 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérées en totalité. Les contributions de chaque société faisant partie du périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

Société	Élément des capitaux propres	Capitaux propres au 31.12.2015	Capitaux propres au 31.12.2014	Observation
AMEN BANK	CAPITAL	122 220	122 220	
	RESERVES	497 772	438 718	
	RESULTAT REPORTE	5	2	
	RESULTAT	47 432	73 840	
	<b>TOTAL</b>	<b>667 429</b>	<b>634 780</b>	
SICAR AMEN	RESERVES	4 645	3 520	

	RESULTAT	1 971	1 742	
	<b>TOTAL</b>	<b>6 616</b>	<b>5 262</b>	
LE RECOUVREMENT	RESERVES	1 837	972	
	RESULTAT	587	866	
	<b>TOTAL</b>	<b>2 424</b>	<b>1 838</b>	
AMEN PROJECT	RESERVES	953	928	
	RESULTAT	135	(37)	
	<b>TOTAL</b>	<b>1 088</b>	<b>891</b>	
SOGEREC	RESERVES	(1 672)	(1 733)	
	RESULTAT	134	117	
	<b>TOTAL</b>	<b>(1 538)</b>	<b>(1 616)</b>	
AMEN CAPITAL	RESERVES	122	176	
	RESULTAT	4	(30)	
	<b>TOTAL</b>	<b>126</b>	<b>146</b>	
AMEN FINANE COMPANY	RESERVES	1 215	863	
	RESULTAT	(590)	(696)	
	<b>TOTAL</b>	<b>625</b>	<b>167</b>	
AMEN CORPORATE FINANCE	RESERVES	1	-	
	RESULTAT	(9)	1	
	<b>TOTAL</b>	<b>(8)</b>	<b>1</b>	
AMEN INVEST	RESERVES	912	884	
	RESULTAT	84	56	
	<b>TOTAL</b>	<b>996</b>	<b>940</b>	
TUNISIE LEASING	RESERVES	12 843	12 082	
	RESULTAT	1 819	2 288	
	<b>TOTAL</b>	<b>14 662</b>	<b>14 370</b>	
MAGHREB LEASING ALGERIE	RESERVES	4 559	14 495	
	RESULTAT	7 051	7 448	
	<b>TOTAL</b>	<b>11 610</b>	<b>21 943</b>	
EL IMRANE	RESERVES	1 235	1 069	
	RESULTAT	85	482	
	<b>TOTAL</b>	<b>1 320</b>	<b>1 551</b>	
KAWARIS	RESERVES	21	111	
	RESULTAT	38	(90)	
	<b>TOTAL</b>	<b>59</b>	<b>21</b>	
TLG FINANCE	RESERVES	(73)	-	Nouvelle Entrée au périmètre
	RESULTAT	(22)	-	
	<b>TOTAL</b>	<b>(95)</b>	<b>-</b>	
HAYETT	RESERVES	2 408	2 276	
	RESULTAT	328	146	
	<b>TOTAL</b>	<b>2 736</b>	<b>2 422</b>	
TUNINVEST INNOVATION SICAR	RESERVES	1 269	1 087	
	RESULTAT	609	309	
	<b>TOTAL</b>	<b>1 878</b>	<b>1 396</b>	
<b>Société</b>	<b>Élément des capitaux propres</b>	<b>Capitaux propres au 31.12.2015</b>	<b>Capitaux propres au 31.12.2014</b>	<b>Observation</b>
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	RESERVES	993	992	
	RESULTAT	(766)	2	
	<b>TOTAL</b>	<b>227</b>	<b>994</b>	
TUNISYS	RESERVES	274	450	
	RESULTAT	59	(287)	
	<b>TOTAL</b>	<b>333</b>	<b>163</b>	
AMEN SANTE	RESERVES	1 168	725	
	RESULTAT	(265)	443	
	<b>TOTAL</b>	<b>903</b>	<b>1 168</b>	
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	RESERVES	-	-	

	RESULTAT	-	-
	<b>TOTAL</b>	-	-
ENNAKEL	RESERVES	(5 970)	(5 387)
	RESULTAT	4 078	3 896
	<b>TOTAL</b>	<b>(1 892)</b>	<b>(1 491)</b>
AMEN PREMIERE	RESERVES	(15)	(4)
	RESULTAT	3	3
	<b>TOTAL</b>	<b>(12)</b>	<b>(1)</b>
SICAV AMEN	RESERVES	(108)	(106)
	RESULTAT	1	1
	<b>TOTAL</b>	<b>(107)</b>	<b>(105)</b>
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	RESERVES	-	-
	RESULTAT	-	-
	<b>TOTAL</b>	-	-
SUNAGRI	RESERVES	(100)	-
	RESULTAT	(34)	(99)
	<b>TOTAL</b>	<b>(134)</b>	<b>(99)</b>
TOTAL	CAPITAL	122 220	122 220
	RESERVES	524 284	472 118
	RESULTAT REPORTE	5	2
	RESULTAT	62 732	90 401
	<b>TOTAL</b>	<b>709 241</b>	<b>684 741</b>

## 5. Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

### Note 5.1: Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2015 à 482 485 KDT contre 592 643 KDT au terme de l'exercice 2014 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Cautions	427 352	473 713	(46 361)	(10%)
Avais	39 347	107 010	(67 663)	(63%)
Autres garanties données	15 786	11 920	3 866	32%
<b>Total</b>	<b>482 485</b>	<b>592 643</b>	<b>(110 158)</b>	<b>(19%)</b>

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2015 comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Cautions en faveur des banques	193 255	196 499	(3 244)	(2%)
Cautions en faveur des établissements financiers	20 178	20 178	-	-
Cautions en faveur de la clientèle	213 919	257 036	(43 117)	(17%)
<b>Total</b>	<b>427 352</b>	<b>473 713</b>	<b>(46 361)</b>	<b>(10%)</b>

L'encours des avais se détaille au 31.12.2015 comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Avais en faveur des banques locales	6 000	51 000	(45 000)	(88%)
Avais en faveur de la clientèle	33 347	56 010	(22 663)	(40%)
<b>Total</b>	<b>39 347</b>	<b>107 010</b>	<b>(67 663)</b>	<b>(63%)</b>

### Note 5.2: Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 391 679 KDT au 31.12.2014 à 245 703 KDT au 31.12.2015 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Crédits documentaires import	185 372	313 707	(128 335)	(41)%
Crédits documentaires export	60 331	77 972	(17 641)	(23)%
<b>Total</b>	<b>245 703</b>	<b>391 679</b>	<b>(145 976)</b>	<b>(37)%</b>

#### Note 5.3: Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2015 comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Effets refinançables donnés en garantie	262 000	165 000	97 000	59%
BTA donnés en garantie	144 000	262 000	(118 000)	(45)%
Emprunt National donné en garantie	94 000	-	94 000	100%
<b>Total</b>	<b>500 000</b>	<b>427 000</b>	<b>73 000</b>	<b>17%</b>

#### Note 5.4: Engagements donnés

Les engagements donnés s'élève au 31.12.2015 à 286 253 KDT et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
<b>Engagements de financement donnés</b>	<b>276 873</b>	<b>203 512</b>	<b>73 361</b>	<b>36%</b>
<b>Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés</b>	<b>20 225</b>	<b>10 336</b>	<b>9 889</b>	<b>96%</b>
<b>Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués</b>	<b>247 087</b>	<b>184 348</b>	<b>62 739</b>	<b>34%</b>
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à CT	192 014	143 893	48 121	33%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à MLT	10 321	13 788	(3 467)	(25)%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur des établissements bancaires et financiers MT	-	3 500	(3 500)	(100)%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur de la clientèle à CT	44 752	23 167	21 585	93%
<b>Autorisation de crédits par carte</b>	<b>9 561</b>	<b>8 828</b>	<b>733</b>	<b>8%</b>
<b>Engagements sur titres</b>	<b>9 380</b>	<b>2 357</b>	<b>7 023</b>	<b>298%</b>
Participations non libérées	8 982	2 231	6 751	303%
Titres à recevoir	398	126	272	216%
<b>Total</b>	<b>286 253</b>	<b>205 869</b>	<b>80 384</b>	<b>39%</b>

#### Note 5.5: Engagement de Financement reçues

Le solde de cette rubrique correspond aux placements en devises de la clientèle confirmés et non encore livrés. Cette rubrique accuse un solde de 45 494 KDT au 31.12.2015 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
<b>Engagements de financement reçues</b>	<b>45 494</b>	<b>155</b>	<b>45 339</b>	<b>29 193%</b>
Auprès des établissements bancaires	45 494	-	45 494	100%
Auprès des établissements financiers	-	-	-	-
Auprès des assurances	-	-	-	-
Auprès de la clientèle	-	155	(155)	(100)%
<b>Total</b>	<b>45 494</b>	<b>155</b>	<b>45 339</b>	<b>29 193%</b>

#### Note 5.6: Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2015 à 3 424 934 KDT contre 1 330 178 KDT au terme de l'exercice 2014. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce, dans la limite de l'engagement.



Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2015 comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Garanties reçues de l'Etat	85 820	53 057	32 763	62%
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	12 803	14 743	(1 940)	(13%)
Garanties reçues de la clientèle	3 326 311	1 262 378	2 063 933	163%
<b>Total</b>	<b>3 424 934</b>	<b>1 330 178</b>	<b>2 094 756</b>	<b>157%</b>

## 6. Notes explicatives sur l'état de résultat

### Note 6.1: Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2015 un montant de 447 751 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	2015	2014	Variation	%
<b>Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT</b>	<b>9 967</b>	<b>11 626</b>	<b>(1 659)</b>	<b>(14)%</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>420 709</b>	<b>415 226</b>	<b>5 483</b>	<b>1%</b>
<b>Autres intérêts et revenus assimilés</b>	<b>17 075</b>	<b>21 094</b>	<b>(4 019)</b>	<b>(19)%</b>
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	8 004	9 888	(1 884)	(19)%
Commissions à caractère d'intérêt	9 071	11 206	(2 135)	(19)%
<b>Total</b>	<b>447 751</b>	<b>447 946</b>	<b>(195)</b>	<b>0%</b>

### Note 6.2: Commissions perçues

Les commissions perçues, totalisant en 2015 un montant 72 361 KDT, ont augmenté de 5 048 KDT par rapport à 2014 et se présentent comme suit :

Description	2015	2014	Variation	%
Chèques effets, virements, tenue de compte et autres moyens de paiement	40 428	35 623	4 805	13%
Opérations sur placement et titres	2 734	3 346	(612)	(18%)
Opérations de change	1 823	1 998	(175)	(9%)
Opérations de commerce extérieur	5 147	5 263	(116)	(2%)
Gestion, étude et engagement	10 929	10 900	29	0%
Opérations monétiques et de banque directe	10 411	9 307	1 104	12%
Autres commissions	889	876	13	1%
<b>Total</b>	<b>72 361</b>	<b>67 313</b>	<b>5 048</b>	<b>7%</b>

### Note 6.3: Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2015 et 2014 :

Description	2015	2014	Variation	%
Gain net sur titres de transaction	36	950	(914)	(96%)
Gain net sur titres de placement	45 882	33 129	12 753	38%
Gain net sur opérations de change	17 038	15 942	1 096	7%
<b>Total</b>	<b>62 956</b>	<b>50 021</b>	<b>12 935</b>	<b>26%</b>

#### Note 6.4: Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2015 un montant de 12 709 KDT contre 13 925 KDT en 2014. Leur détail se présente comme suit:

Description	2015	2014	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	12 127	12 836	(709)	(6%)
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participations, entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises	1 297	1 471	(174)	(12%)
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec conventions de rétrocession	(715)	(382)	(333)	87%
<b>Total</b>	<b>12 709</b>	<b>13 925</b>	<b>(1 216)</b>	<b>(9%)</b>

#### Note 6.5: Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2015 un montant de 340 944 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	2015	2014	Variation	%
<b>Intérêts encourus et charges assimilées:</b>	<b>305 295</b>	<b>306 940</b>	<b>(1 645)</b>	<b>(1%)</b>
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	41 257	27 201	14 056	52 %
Opérations avec la clientèle	230 160	248 495	(18 335)	(7%)
Emprunts et ressources spéciales	33 878	31 244	2 634	8%
<b>Autres intérêts et charges:</b>	<b>35 649</b>	<b>22 287</b>	<b>13 362</b>	<b>60%</b>
Différentiel d'intérêt sur opération de change	22 640	10 389	12 251	118%
Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	13 009	11 898	1 111	9%
<b>Total</b>	<b>340 944</b>	<b>329 227</b>	<b>11 717</b>	<b>4%</b>

#### Note 6.6: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs :

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2015 un montant de 88 344 KDT, en hausse de 22 540 KDT par rapport à l'exercice 2014. Son détail se présente comme suit:

Description	2015	2014	Variation	%
Dotation aux provisions sur créances douteuses	68 213	51 041	17 172	34%
Dotation aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	15 135	3 230	11 905	369%
Dotation aux provisions sur créances additionnels Cir BCT 2013-21	19 099	35 564	(16 465)	(46%)
Dotation aux provisions sur autres éléments d'actifs et autre risque et charge	6 506	8 604	(2 098)	(24%)
<b>Total dotations</b>	<b>108 953</b>	<b>98 439</b>	<b>10 514</b>	<b>11%</b>
Perte sur créances	11 511	2 743	8 768	320%
<b>Total des dotations et des pertes sur créances</b>	<b>120 464</b>	<b>101 182</b>	<b>19 282</b>	<b>19%</b>
Reprise sur provisions sur créances douteuses	(13 936)	(22 443)	8 507	(38%)
Reprise sur provisions sur créances courantes	-	(2 234)	2 234	100%
Reprise sur provisions sur créances additionnels Cir BCT 2013-21	(5 592)	(6 461)	869	(13%)
Reprise sur provisions sur créances additionnels Cir BCT 2013-21 suite	(159)	-	(159)	100%
Radiation	(9 947)	-	(9 947)	100%
Reprise de provisions sur créances radiées	(955)	(4 239)	3 284	(77%)
Reprise sur provisions sur autres éléments d'actifs et autre risque et charge	(1 531)	-	(1 531)	100%
Reprise d'agios réservés sur créances radiées	(1 531)	-	(1 531)	100%
<b>Total reprises</b>	<b>(32 120)</b>	<b>(35 377)</b>	<b>3 257</b>	<b>(9%)</b>
Recouvrement des créances radiées	-	(1)	1	(100%)
<b>Total des reprises et des récupérations sur créances</b>	<b>(32 120)</b>	<b>(35 378)</b>	<b>3 258</b>	<b>(9%)</b>
<b>Total</b>	<b>88 344</b>	<b>65 804</b>	<b>22 540</b>	<b>34%</b>

#### Note 6.7: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2015 un montant de 5 443 KDT, en hausse de 5 573 KDT par rapport à l'exercice 2014. Leur détail se présente comme suit:

Description	2015	2014	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	8 945	4 871	4 074	84%
Reprise sur provision pour dépréciation des titres d'investissement	(411)	(1 158)	747	(65%)
Plus values de cession sur titres d'investissement	(3 025)	(3 023)	(2)	0%
Étalement de la prime et de la décote sur BTA d'investissement	(66)	(820)	754	(92%)
<b>Total</b>	<b>5 443</b>	<b>(130)</b>	<b>5 573</b>	<b>4 287%</b>

#### Note 6.8: Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2015 un montant de 99 482 KDT, en hausse de 6 250 KDT par rapport à 2014. Leur détail se présente comme suit :

Description	2015	2014	Variation	%
<b>Frais de personnel</b>	<b>74 830</b>	<b>69 811</b>	<b>5 019</b>	<b>7%</b>
Rémunération du personnel	58 071	50 999	7 072	14%
Charges sociales	13 000	15 186	(2 186)	(14%)
Impôts sur salaires	998	1 005	(7)	(1%)
Autres charges liées au personnel	2 761	2 621	140	5%
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>18 203</b>	<b>17 641</b>	<b>562</b>	<b>3%</b>
Frais d'exploitation non bancaires	7 595	7 479	116	2%
Autres charges d'exploitation	10 608	10 162	446	4%
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>6 449</b>	<b>5 780</b>	<b>669</b>	<b>12%</b>
<b>Total</b>	<b>99 482</b>	<b>93 232</b>	<b>6 250</b>	<b>7%</b>

#### Note 6.9: Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2015 et 2014 :

Description	2015	2014	Variation	%
Plus values sur cession des immobilisations	96	292	(196)	(67%)
Contribution conjoncturelle	-	(628)	628	(100%)
Autres résultats exceptionnels	(1 488)	(1 171)	(317)	27%
<b>Total</b>	<b>(1 392)</b>	<b>(1 507)</b>	<b>115</b>	<b>(8%)</b>

#### Note 6.10: L'impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2015 et se détaille comme suit :

Libellé	2015	2014
Impôts courants	4 053	8 554
Impôts différés	602	738
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>4 655</b>	<b>9 292</b>

#### Note 6.11: Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 est de 2,566 dinars contre 3,698 dinars titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Description	2015	2014	Variations
Résultat net en KDT	62 732	90 401	(27 669)
Nombre moyen d'actions	24 444 000	24 444 000	-
<b>Résultat de base par action (en DT)</b>	<b>2,566</b>	<b>3,698</b>	<b>(1,132)</b>
<b>Résultat dilué par action (en DT)</b>	<b>2,566</b>	<b>3,698</b>	<b>(1,132)</b>

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

## 7. Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (307 563) KDT à (718 948) KDT enregistrant une baisse de 411 385 KDT ou (133,76%).

Cette baisse est expliquée par des flux de trésorerie négatifs affectés à des activités d'exploitation à hauteur de 422 309 KDT et des activités de financement pour 16 256 KDT et par des flux de trésorerie positifs affectés à des activités d'investissement à hauteur de 27 180 KDT.

L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

### Note 7.1 : Flux de trésorerie affectés à des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie affecté aux activités d'exploitation est établi à (422 309) KDT au 31 décembre 2015. Il s'explique notamment par :

#### Flux nets positifs:

1. Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 181 504 KDT;
2. La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour 68 946 KDT.

#### Flux nets négatifs:

1. La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 386 563 KDT ;
2. Les décaissements nets sur titres de placement pour 154 595 KDT;
3. Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créiteurs divers pour 74 226 KDT;
4. Les autres flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation 40 291 KDT ;
5. Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour 11 755 KDT ;
6. La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour 5 329 KDT.

### Note 7.2 : Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement:

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement sont établis à 27 180 KDT et sont inhérents notamment à la perception des intérêts et dividendes sur portefeuille d'investissement et au résultat net de l'acquisition et cession de titres d'investissement et des immobilisations.

### Note 7.3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Le flux de trésorerie affecté aux activités de financement est établi à (16 256) KDT au 31 décembre 2015. Il s'explique notamment par :

#### Flux nets positifs:

1. L'émission d'emprunts nets de remboursements pour 24 886 KDT ;
2. L'émission d'actions pour 8 900 KDT.

#### Flux nets négatifs:

1. Le versement des dividendes pour 29 021 KDT ;
2. La diminution des ressources spéciales pour 20 932 KDT.

#### Note 7.4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2015 à (307 563) KDT contre (170 801) KDT au 31 décembre 2014.

**GROUPE AMEN BANK**  
**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2015**

#### **Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,**

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe Amen Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

#### **I. Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe Amen Bank, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2015, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **709 241 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **62 732 KDT**.

#### **1. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### **2. Responsabilité des commissaires aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des

méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **3. Opinion**

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe Amen Bank sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

## **II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Directoire sur la gestion de l'exercice.

**Tunis, le 31 Mai 2016**

**Les commissaires aux comptes**

**AMC Ernst & Young**

**FINOR**